

La Déclaration des droits de l'enfant – 1979 – 1989.

Instruction
Civique et
Morale

Article 1

L'enfant doit jouir de tous les droits énoncés dans la présente Déclaration. Ces droits doivent être reconnus à tous les enfants sans exception aucune, et sans distinction ou discrimination fondées sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques autres, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance, ou sur toute autre situation, que celle-ci s'applique à l'enfant lui-même ou à sa famille.

1.
J'ai le droit
à une identité



2.
J'ai le droit
de vivre en
famille



3.
J'ai le droit
à l'éducation



4.
J'ai le droit
aux loisirs



5.
J'ai le droit
d'avoir un toit



6.
J'ai le droit
d'être nourri



7.
J'ai le droit
d'être soigné



8.
J'ai le droit
d'avoir mon avis
et de l'exprimer



9.
J'ai le droit
à la protection
de ma vie privée



10.
J'ai le droit
d'être protégé de
l'exploitation



11.
J'ai le droit
d'être protégé de
la violence



12.
J'ai le droit
d'être protégé de
la discrimination



Je retiens :

Comme les adultes, les enfants ont des droits. En 1989, tous les pays de l'ONU ont signé une Convention des droits de l'enfant. Malheureusement, elle n'est pas toujours bien respectée. Dans le monde, des milliers d'enfants souffrent de la guerre, de la faim, de l'exploitation, du manque d'instruction ou de soins. Des associations comme l'UNICEF se battent pour défendre et améliorer leur vie.

Source : melimelune@eklablog.com

De quel droit est-il question ?

1- Dans certains pays, on kidnappe des enfants pour les forcer à faire la guerre. On les appelle les enfants-soldats.

→ _____

2- En France, le travail des enfants (de moins de 15 ans) est interdit.

→ _____

3- Toutes les naissances doivent être déclarées à la mairie, afin que les enfants aient un nom, un prénom et une nationalité.

→ _____

Repère historique: (Colorie la bonne période.)

